dividendes fictifs, de nullité pour défaut d'apport et autres, prévus par les articles 43 et 44 de la loi de 1867, par suite l'application pure et simple à ces cas, de l'article 405 du code pénal relatif à l'escroquerie.

Le ministre demande à la Commission de statuer sur ces questions de principe et de convoquer ensuite, car il se réserve de faire connaître l'opinion du gouvernement sur les détails de la loi.

Réunion générale des droites

Paris, 28 février. — La réunion générale des droites a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. Jolibois.

L'ordre du jour avait pour objet de s'entendre sur la conduite à tenir pour la nomination des candidats à la commission du budget.

Après échange d'observations entre Mgr Freppel, MM. le marquis de la Ferronnays, le comte Armand, le duc de Doudeauville, Renard, Delafosse, de Mackau, Porteu, Lorois, d'Aillières, etc., la réunion a décidé que les membres de la droite soutiendraient la politique financière qui a été leur programme devant le suffrage universel et que des candidatures de la minorité seraient produites dans chaque bureau.

Le prix de services rendus

Paris, 28 février. — Pour le remplacement de M. Bédarrides, président de chambre à la cour de cassation, dont nous avons annoncé la nomination probable à la première présidence de cette cour, il a été question de M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général près la cour d'appel.

Le vol des documents de la Haute-Cour

Paris, 28 février. — La Chambre des mises en accusation a examiné aujourd'hui l'affaire du vol du volume de la Haute-Cour.

Sont renvoyés en cour d'assises : Odille Warrion, comme auteur principal du vol ; Kerviche et Terrail-Mermeix, comme complices par recel.

L'affaire Gouffé

Paris, 28 février. — M. Doppfer, juge d'instruction, connaît maintenant toutes les circonstances qui ont précédé l'assassinat de l'huissier Gouffé et tous les détails du crime.

Il cherche, d'une façon très minutieuse, à connaître les différentes phases de l'existence d'Eyraud, depuis l'horrible drame.

Hier encore, il a interrogé Gabrielle Bompard sur plusieurs faits relatifs au séjour de l'assassin en Amérique.

Gabrielle Bompard continue à ne pas se rendre compte de la terrible responsabilité qui pèse sur elle; elle répond avec calme à toutes les questions du juge.

Une seule chose l'ennuyait fort hier, c'est le froid qu'elle avait aux pieds.

La capture d'Eyraud est regardée comme devenue de moins en moins probable.

Lorsque le brigadier Soudais et l'inspecteur Houllier sont partis pour l'Amérique, ils avaient été renseignés sur les allées et venues de l'assassin de Gouffé; en un mot, ils avaient une piste; mais les dernières nouvelles font craindre qu'il n'ait quitté l'Amérique.

Les « Sous-offs » en justice

Paris, 28 février. — M. Lucien Descaves s'était pourvu en cassation contre l'arrêt qui le renvoie devant la Cour d'assises.

L'auteur du *Sous-Offs* soutenait une thèse assez subtile, son livre étant une œuvre de pure imagination et les personnages des êtres fictifs, il serait impossible d'asseoir sur de telles bases une accusation d'outrages à l'armée.

Mais la Cour suprême n'a point admis cette théorie, et le pourvoi de M. Descaves a été rejeté.

L'affaire sera donc jugée le 13 mars.

La conférence ouvrière de Berlin

Berlin, 28 février.— D'après le *Staaten Correspondenz*, M. de Bismarck a assisté avant-hier à la première séance du conseil d'État.

On assure qu'il a été décidé de communiquer les procès-verbaux des séances, ou même le compte-rendu sténographié des discussions, au conseil fédéral et aux gouvernements étrangers qui enverront des représentants à la conférence internationale.

Berne, 28 février. — Le programme de la conférence de Berlin, qui est rédigé en français et en allemand, a été reçu hier soir.

Il a été soumis ce matin au conseil fédéral.

Il est absolument identique, quant au fond, à celui de la Suisse.

Le gouvernement allemand abandonne la fixation de la durée de la journée du travail.

Pour les mines, il désirerait cependant que certaines restrictions à la durée du travail fussent adoptées.

Naufrage d'un torpilleur français

Lisbonne, 28 février. — Les remorqueurs n'ont pas réussi à renflouer un torpilleur français, *L'Avant-Garde*, qui a été brisé par la mer.

M. Goron à Nice

Paris, 28 février. — M. Goron, chef de la sûreté ayant obtenu du préfet de police une prolongation de congé de quinze jours, est parti hier soir pour Cannes et les îles d'Hyères.

Il va demander au climat du Midi la complète guérison de la cruelle maladie qui, pendant près de deux mois, l'a tenu éloigné de son service. M. Goron était atteint d'un rhumatisme facial qui avait affecté les nerfs optiques au point de le rendre complètement aveugle.

Il est aujourd'hui en pleine convalescence.

La nouvelle carabine des cuirassiers

Paris, 28 février. — Le *Temps* donne les détails suivants sur la nouvelle carabine qu'il est question de donner aux cuirassiers :

« Portée à droite de la selle, elle fait contrepoids au sabre qui est placé du côté opposé.

» La plaque de couche est munie d'une semelle en caoutchouc, terminée latéralement par un tourrelet qui vient s'engager dans la gouttière de la cuirasse, au défaut de l'épaule, disposition qui permet au tireur d'assurer la direction de son coup de feu.

» Il est probable que l'adoption de cette nouvelle arme ne tardera pas à être sanctionnée.

» Mais, contrairement à ce qui a été annoncé par plusieurs journaux, il n'est aucunement question de donner la lance aux cuirassiers, pas plus de les décuirasser. »

Le différend anglo-portugais

Lisbonne, 28 février. — Les deux premières listes de la souscription ouverte avant-hier en vue de recueillir des fonds pour la défense du pays donnent un total de 80,000 livres sterling ; on espère arriver à un million.

Le *Diario popular* approuve l'interdiction de toutes manifestations, le 2 mars, devant les tombes de Camoens et de Vasco de Gama au monastère de Belem, parce que, dit-il, les francs-maçons voudraient manifester dans une église catholique.

Des avis télégraphiques de la côte orientale d'Afrique annoncent que des manifestations patriotiques se sont produites à l'arrivée du courrier de la métropole, mais que la tranquillité est complète dans ces parages.

NOUVELLES MILITAIRES

Cadre auxiliaire des subsistances militaires. — Un concours, auquel seront seuls admis les anciens sous-officiers et les engagés conditionnels appartenant, par leur âge, à la réserve ou à l'armée territoriale, sera ouvert le 1er avril prochain pour l'emploi d'officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire du service des subsistances militaires.

Les candidats devront exercer l'une des professions ci-après et être chefs de maison ou susceptibles de le devenir ou tout au moins bons agents en sous-ordre, savoir :

Négociants en grains et farines, fourrages, vins, denrées alimentaires. — Meuniers. — Minotiers. — Boulangers. — Éleveurs ou marchands de bestiaux. — Bouchers. — Mécaniciens. — Entrepreneurs de transports et de camionnage et autres professions ayant de l'analogie avec les subsistances militaires. — Comptables dans l'une ou l'autre de ces branches de commerce ou d'industrie.

Les demandes des candidats devront être adressées à MM. les gouverneurs militaires ou généraux commandant les corps d'armée de leur résidence et être accompagnées des pièces suivantes sur papier libre.

Copie certifiée de l'état des services ; extrait de l'acte de naissance ; extrait du casier judiciaire et en plus, pour les anciens engagés conditionnels, d'une copie du certificat d'instruction militaire.

Aucun concours n'est ouvert en ce qui concerne les services des bureaux de l'intendance et de l'habillement.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 1 mars.—Hauteur barométrique : 762—Température :
A 7 heures du matin 0 degré au dessous de zéro.
A 1 » du soir.. 5 degrés au dessous de zéro.
A 5 » » 3 degrés au dessous de zéro.

Paris, 28 février. — Le baromètre est en baisse sur les Iles-Britanniques, le centre et le sud du continent en hausse ailleurs. Le minimum de la Méditerranée persiste et un vent violent du Nord souffle à Alger où la mer est grosse. Le maximum est toujours en Irlande (Valentia 777). Le vent est encore fort par place d'entre Nord et Est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, il tourne au Nord-Ouest en Provence. Des neiges sont tombées sur les Iles-Britanniques, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

La température baisse généralement.

Le thermomètre marquait ce matin — 17 à Haparanda, — 3 à Paris, Lyon, Bordeaux et 13 à Malte.

En France, le temps va rester froid, des neiges sont probables dans les régions du Nord, du Centre et de l'Est.

A Paris, hier, l'après-midi, ciel nuageux.

Température maximum, 4 degrés 9 ; minimum, — 2 degrés 8.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mort de M. Célestin Droulers, maire de Wasquehal. — La commune de Wasquehal est en deuil. M. Célestin-Désiré-Joseph Droulers, maire de Wasquehal, vient de mourir des suites d'une maladie de foie dont il souffrait depuis longtemps déjà, maladie à laquelle l'*influenza* était venue s'ajouter.

M. J. Droulers était un enfant du pays. Il était né à Wasquehal, le 12 octobre 1834. Il avait installé, vers 1860, une distillerie qui est aujourd'hui l'une des plus importantes du Nord.

D'abord conseiller municipal, M. Droulers fut nommé maire en 1871, et, à cette époque troublée, il aida puissamment au relèvement des affaires de la commune, et par son autorité dans les questions administratives et par son inépuisable charité.

M. Droulers, qui était président du bureau de bienfaisance et président d'honneur de la Musique municipale de Wasquehal, n'a jamais voulu accepter aucune fonction politique, se réservant tout entier, disait-il, à Dieu, à sa commune et à sa famille.

Wasquehal lui doit d'importantes améliorations et les pauvres perdent en lui un protecteur zélé.

Le maire de Wasquehal est mort comme il a vécu, en excellent chrétien.

Réunion de commissions municipales. — Les 1re et 3e commissions se réuniront, le lundi, 3 mars, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Cessions de terrains à la voie publique, dispense de la purge des hypothèques. — 2. Construction d'un aqueduc rue Lacordaire. — 3. Cessions de terrains à la voie publique ; MM. Watel-Roussel, Wattel-Bayart, Mme Vve Henri Pennel. — 4. Fourniture d'eau pour les besoins communaux ; demande d'un crédit supplémentaire. — 5. Rues de la Gare et de l'Alma ; projet de convention avec la Banque de Flandre. — 6. Nom de MM. Alfred Motte, Julien Lagache et Henri Tennynck à donner à des voies publiques ; proposition de M. Debuchy.

7. Hospices; projet de modification à apporter à la buanderie. — 8. Ferme de l'Ebouage ; acquisition d'un terrain et agrandissement des écuries. — 9. Octroi; gare de Roubaix annexe ; construction d'une bascule; bail avec la Compagnie du Nord. — 10. Bureau de bienfaisance ; agrandissement des locaux et plans et devis des travaux d'appropriation. — 11. Taxe municipale des chiens; état des sommes irrécouvrables.

Un accident, rue de l'Epeule. — Vendredi, vers dix heures du matin, un accident s'est produit dans les ateliers de teinturerie de M. Roussel, rue de l'Epeule.

Un ouvrier de 21 ans, Arthur Deltour, demeurant à la Croix-Blanche, a eu l'ongle de l'annulaire de la main droite arraché par le rouleau d'une machine à teindre.

Des soins empressés ont été prodigués à l'ouvrier qui en sera quitte pour quelques jours de repos.

L'accident de la rue de Tourcoing. — Une légère aggravation est survenue dans l'état de M. Barbieux, la malheureuse victime de l'accident de la rue de Tourcoing.

M. Barbieux a supporté énergiquement jusqu'ici, grâce à sa robuste constitution, les douleurs occasionnées par le terrible coup qu'il a reçu. Mais depuis quelques jours il a le moral très affecté et annonce à tous ceux qui lui rendent visite, qu'il ne survivra pas à sa blessure.

Le médecin qui lui donne des soins ne peut encore se prononcer d'une façon certaine, mais il est forcé d'avouer que l'état de M. Barbieux, sans être désespéré, n'en est pas moins des plus graves.

Le jubilé de l'Hopital. — Une erreur typographique s'est glissée dans notre compte-rendu de la fête de famille qui a eu lieu jeudi à l'Hopital.

Nous avons dit que M. Caron avait parlé au nom du personnel et de M. le docteur Derville; il faut lire : M. le docteur Derville au nom de ses collègues, et M. Caron, au nom du personnel etc.

Le meurtre de Willems.— Quelques inexactitudes se sont, paraît-il, glissés dans le récit qui nous avait été fait du meurtre de Willems.

C'est mademoiselle Denonne, la fille du cabaretier qui refusa d'ouvrir à Quint, et c'est sur son refus que le meurtrier cassa un carreau de l'estaminet.

C'est alors que sortit le fils du cabaretier, et Constant Voleur, la victime. Ce dernier dit à Quint « Tu deviens fou, Henri ! » pourquoi casser les vitres de gens qui ne te disent rien ? paye la casse et ce sera tout ».

Henri Quint sur ces paroles se précipita alors sur Constant Voleur et le frappa de cinq coups de couteau.

On sait le reste.

Encore la rue de la Limite. — Il paraît que cette rue est toujours impraticable : un tombereau y *serait resté embourbé pendant plus d'une demi*-heure, vendredi après-midi ; il est même difficile aux véhicules légers de passer de la rue des Vélocipèdes à la rue St-Pierre.

Encore une disparition. — Une disparition d'enfant vient encore de jeter dans la douleur une honorable famille ouvrière de la rue de France.

Le petit Emile Beecke, âgé de quatre ans et demi, profitant d'un moment où on ne le surveillait pas, a quitté la maison de sa mère jeudi matin et toutes les recherches faites jusqu'à présent pour le retrouver sont restées sans résultat.

Tous les commissariats ont été prévenus, et il faut espérer qu'on ne tardera pas à rendre le bébé à ses parents.

Il est vêtu d'un pantalon de velours marron, d'une veste en drap gris, bas noirs avec galoches, et est nu tête.

Une jambe cassée. — L'accident que nous avons signalé hier, sous ce titre, s'est produit dans l'établissement de M. Etienne Motte, rue de Babylone. Vers sept heures du matin, un ouvrier s'étant approché d'un engrenage, s'y est fait prendre la jambe gauche. Il reçut immédiatement les soins que nécessitait son état et fut reconduit à son domicile, où il devra garder le repos pendant plusieurs semaines.

Une tentative de vol, rue du Duc. — Jeudi soir, vers huit heures, Mme Virginie C...., se rendait chez sa fille, demeurant rue du Duc, comme elle le fait habituellement chaque soir, lorsqu'elle aperçut de la lumière au grenier.

Elle crut que sa fille y était *montée* et n'attacha pas d'importance à ce qu'elle venait de voir; elle entra dans la maison qui était ouverte. Elle ne trouva pas sa fille au rez-de-chaussée. Comme on tardait à descendre, elle se décida à appeler sa fille pour lui demander ce qu'elle faisait.

Ne recevant pas de réponse, madame C... se décida à monter. Au moment où elle allait ouvrir la porte de la mansarde, où elle avait vu de la lumière, elle découvrit, blotti sous l'escalier, un individu qu'elle ne connaissait pas.

Madame C... poussa un cri de stupeur, et appela immédiatement au secours, craignant un malheur.

A ses cris, l'inconnu sortit aussitôt de sa cachette et, s'adressant à la malheureuse femme, qui tremblait de tous ses membres, lui dit : « J'vas arranger ton affaire ». Et là dessus, il lui asséna un violent coup de poing sur la tête. Madame C... s'évanouit et pendant ce temps l'individu s'enfuyait sans demander son reste.

On a retrouvé dans le grenier un paquet de linge et d'effets d'habillement, que le voleur dans sa précipitation, n'a pas eu le temps d'emporter.

Toutes les recherches, faites en vue de découvrir ce misérable, sont restées jusqu'ici sans résultat. Il avait profité de l'absence de la maîtresse de la maison pour s'introduire.

Epilogue du vol de légumes. — Nous avons raconté il y a quelques jours la hardiesse avec laquelle deux malfaiteurs, J. Droulers et A. Voreux, avaient pénétré en plein jour, dans un magasin de légumes du boulevard Gambetta, qu'ils avaient l'intention de dévaliser, ce qu'ils auraient fait sans l'intervention d'un voisin qui s'était aperçu de la manœuvre.

Cette affaire est venue devant le tribunal correctionnel de Lille, qui, dans sa séance du 27 février dernier, a condamné les deux voleurs à chacun deux mois d'emprisonnement.

Un feu de cheminée. — Jeudi soir, vers cinq heures, un feu de cheminée s'est déclaré au domicile de M. Adrien Lecoustre, rentier, rue Descartres, n. 6.

L'alarme a été donnée par un agent de service dans cette rue, qui a aussitôt prévenu le propriétaire.

Il a suffi de quelques poignées de gros sel pour éteindre le feu.

Une rixe à la gare. — Les voyageurs qui descendaient du train de Lille, vendredi matin, vers neuf heures, ont été les témoins d'une scène curieuse.

Un ouvrier tisserand interpellait grossièrement une femme, qui passait sur le trottoir opposé à celui qu'il suivait. Au moment où il lançait son flot d'épithètes plus ou moins choisies, arriva derrière lui, un gaillard qui l'empoigna par le dos et le secouant fortement s'écria à haute voix : « T'es pas honteux, f... d'insulter c'te femme. »

Et là dessus l'inconnu distribua une telle *volée* au malheureux ouvrier, que ce dernier fut obligé de demander grâce. Le plus extraordinaire c'est que, tenu vigoureusement par derrière il n'avait pas eu le loisir de reconnaître son agresseur.

Sa surprise fut grande, lorsqu'en se relevant il se trouva en présence du mari de celle qu'il avait ainsi provoquée.

De nombreux curieux ont commenté cette petite scène qui les a beaucoup amusés.

Une rafle de mendiants. — La police, depuis quelques jours, exerçait une surveillance assez active sur les agissements de certains individus, et vendredi dans la journée, elle en arrêtait plusieurs, qui, sous prétexte de vendre du papier à lettres ou de la mine de plomb, vont de porte en porte demander l'aumone.

Dans la rue de Naples, un agent en arrêta un qui résista, l'injuria et se porta envers lui à des voies de faits. Il fallut le secours d'un de ses collègues pour l'emmener au poste du premier arrondissement.

Les chiens en fourrière. — La police fait bien de se montrer sévère pour la circulation des chiens : plusieurs personnes ont été mordues cette semaine. Aussi jeudi un certain nombre de ces animaux ont-ils été conduits en fourrière et plusieurs contraventions dressées.

Baisieux. — M. Debreucq, commis des douanes à Baisieux (gare), est nommé controleur à Halluin-ville. Il prendra possession de son poste demain.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 3 mars 1890, à 8 h. du soir. — Générateurs de la vapeur.

Cours de chimie, jeudi 6 mars 1890, à 8 h. du soir. — Combinaisons halogénées des métaloïdes.

Société de Consommation. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,55 c. ; blanc, trois livres, 0,50 ; ménage, quatre livres, 0,55.

Etude des MALADIES DE L'ENFANCE. — Ce livre est appelé à rendre de grands services aux familles. A la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, il s'occupe d'un sujet très intéressant. Quoi de plus intéressant, en effet, que la santé de l'enfant ?

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : 75 centimes. Franco par la poste, 1 franc. 24575—43557

UNE PRIME UTILE

Déduction faite du prix du verre et de l'emballage, qui reste la propriété des souscripteurs, notre Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », prime du journal, ne revient pas à plus de 15 centimes le litre, le prix des eaux de Seltz fabriquées avec les eaux contaminées des rivières ou des puits. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 2

Le cognac Richard est le meilleur et le plus recherché. Prix du litre : 3 fr. 50. Dépôt unique à Roubaix : Mme A. Messiaen, 75, rue de l'Ommelet.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Après avoir tout essayé !

Bréel (Orne), le 19 mai 1889. — Ma femme souffrait de cruels *maux d'estomac*, tout ce qu'elle mangeait lui causait d'horribles souffrances. Après avoir tout essayé, elle a pris vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte et elle en a obtenu une guérison complète. (Sig. lég.) ALEXANDRE CONSTANT. 21741d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine. 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marinoudage*, F. Luiz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Naila*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

TOURCOING

L'affaire De Haes. — C'est aujourd'hui samedi que l'ex-directeur des Magasins-Généraux de Tourcoing passe en Cour d'assises.

Nous avons pris nos mesures de façon à donner à nos lecteurs un compte-rendu très-complet de ce procès, appelé à avoir, ici, du retentissement, non-seulement à cause de la personnalité de M. De Haes, mais aussi à cause des intérêts considérables qui sont en jeu.

Société de Géographie. — Une conférence sur la Russie sera donnée, par M. le commandant Wilbois, mardi prochain 4 mars, à 8 h. 1/2 précises du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le commandant Wilbois connait la Russie pour l'avoir parcourue et étudiée à fond : aussi sa conférence s'annonce-t-elle comme devant être très intéressante.

Un de nos concitoyens, M. l'abbé Paul Paillard, a été ordonné sous-diacre hier samedi, en l'église métropolitaine de Beauvais.

M. Paul Paillard est fils de M. Paillard, le regretté professeur de mathématiques au Collège, et frère de M. Auguste Paillard, ex-caissier de la Caisse d'Epargne.

Deux jeunes voleurs. — Joseph Desreumaux, bâcleur, est âgé de quinze ans; il a été condamné l'année dernière pour outrage à la pudeur; son copain, Alphonse Cornille, n'a que onze ans, et voici un court abrégé de ses états de service : En 1887, à huit ans, il vole un porte-monnaie. En septembre 1888, il est condamné pour maraudage; en août 1889, même délit et même peine; en octobre 1889, condamnation à un mois pour vol de bonbons. Mais il a encore bien d'autres vols à son actif. C'est lui qui, il y a deux ou trois ans, avait volé un poulet aux halles, et, se voyant poursuivi, l'avait fort adroitement jeté sur un tombereau d'ordures. Cela fait, il attendit avec aplomb, l'homme continuait la chasse.

Jeudi matin les deux amis se rencontraient place des Halles ; l'un dit à l'autre : « *Il y a un coup à faire, rue de Gand, n° 107, chez Mme Vve Aubedez, mercredi ; j'ai remarqué qu'il y avait un trou à un carreau de la vitrine. Viens.* » On ne perdit pas de temps ; le trou était trop petit pour y passer la main ; on l'agrandit, et on s'empara d'un paquet de crayons, plumes, encriers, fils, et autres objets. Desreumaux, trouvant dans l'après midi sa part trop petite, retourna une seconde fois à la vitrine pour compléter sa provision. Les deux garnements ont été arrêtés mercredi soir.

Une disparition. — Un tisserand, Charles Cau, âgé de 38 ans, marié et père de plusieurs enfants, est disparu depuis le 25 février. Signalement : grand blond, maigre; vêtements en velours et cache-nez noir.

Les condamnations en correctionnelle. — Miclotte et Vancopenolle, ces deux roubaisiens qui se sont rebellés contre les agents dimanche dernier, après avoir commis toutes sortes de dégâts dans un cabaret de la rue de Gand, ont été condamnés, jeudi à Lille, le premier, à 40 jours de prison; le second, 10 jours, et tous deux à 5 fr. pour ivresse.

Les expulsés. — Deux convois, comprenant 18 expulsés ont été conduits vendredi à la frontière ; Un jeune homme de 23 ans avait été condamné par le tribunal d'Hazebrouck à 1 an et 1 jour pour affaire de mœurs ; une meurtière très-accorte, condamnée à Arras à 4 mois pour vol simple : Les autres condamnations, remontant jusqu'à 1876, prononcées à Lille, Paris, Pontoise, Valenciennes, Senlis, pour mendicité, vagabondage, escroqueries, vols et complicité de vols, bris de clôture, affaires de mœurs, rebellion etc, allaient de 6 jours à 6 mois.

Marcq-en-Barœul. — *Police du roulage.* — M. Liévin Cardon, marchand de légumes, rue du Faubourg-des-Postes à Lille, passait à Marcq avec une voiture à deux chevaux, lourdement chargée. Il tenait le milieu du pavé, et ne prit pas *sa droite*, à la rencontre d'un tombereau qu'il accrocha, ce qui occasionna diverses avaries. Le conducteur du dernier véhicule voulut faire arrêter l'auteur de l'accident ; mais il s'y refusa. Les gendarmes étant survenus quelque temps après, et mis au courant de ce qui venait de se passer, parvinrent à retrouver le délinquant et dressèrent procès-verbal.

Roncq. — Les électeurs de la première section de Roncq sont convoqués pour le dimanche 9 mars, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. J.-Bte Catteau, décédé.

— Un incendie a détruit, vendredi, vers cinq heures du matin, au hameau du « Blanc-Four » deux maisons en chaume appartenant à M. Jean-Louis Casier, cultivateur à Roncq. Le feu s'est déclaré dans le grenier. La cause est inconnue. Les pertes sont évaluées à 1.000 fr. environ.

— Un rassemblement considérable s'était formé jeudi soir, au hameau du Blanc-Four, autour de la nommée Marie Coornaert, femme Domin, qui se trouvait dans un tel état d'ivresse que ses jambes lui refusaient tout service.

Etendue sur le trottoir, la malheureuse avait déjà fait tant de culbutes qu'elle était méconnaissable : le sang et la boue lui couvraient la figure. Le garde-champêtre fit cesser le scandale, en la faisant transporter dans un magasin du sieur Vandame et dressa procès-verbal.

LILLE

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Ferdinand Preys, ancien chef d'institution de Lille.

M. Ferdinand Preys, dont la bienveillance et l'aménité étaient appréciées de tous ceux qui l'ont connu, a élevé une grande partie des sommités industrielles et commerciales de notre ville.

Cet homme de bien ne laissera après lui que des regrets, et son souvenir vivra dans la mémoire de ceux qui furent ses élèves, et qui étaient restés ses amis.

Le pain étranger. — Le syndicat de la boulangerie de Lille et du Nord vient de répondre, dans les termes suivants, au questionnaire adressé par le ministre du commerce, à l'occasion du prochain renouvellement de nos conventions douanières :

PREMIÈRE QUESTION. — Dans quelles villes de votre département se fait l'importation du pain étranger et jusqu'où s'étend-elle ?

PREMIÈRE RÉPONSE. — Dans presque toutes les villes du département, pour ne pas dire dans toutes.

2e QUESTION. — Quel est le cours actuel des farines sur les marchés du département ? Quel est le prix du pain fabriqué dans les boulangeries locales, et quel est celui du pain importé ?

2e RÉPONSE. — Le cours des farines est de 38 francs les 100 kilos ; le pain étranger est vendu 37 centimes le kilogramme et demi, le pain français est vendu 50 centimes le kilogramme et demi.

3e QUESTION. — Comment procèdent, au point de vue de la vente, les marchands de pain étranger? Quels sont les frais de transport et de vente qui leur incombent ?

3e RÉPONSE. — Les marchands de pain étranger procèdent de trois manières : 1° le colportage de porte en porte ; 2° l'installation des dépôts chez les épiciers et boutiquiers de toute espèce ; 3° sur les marchés. Leurs frais peuvent être de 2 à 3 centimes par pain.

4e QUESTION. — Cette concurrence a-t-elle entraîné la fermeture d'un grand nombre de fours dans la contrée ? Certains moulins n'ont-ils pas cessé leur fabrication ? Que deviennent les ouvriers des boulangeries fermées ? Y a-t-il eu des cas de faillite ?

4e RÉPONSE. — La concurrence a entraîné tant de catastrophes dans notre corporation, que, pour ne citer que deux exemples pris parmi les villes du département, Roubaix, qui comptait en 1887 deux cent cinquante boulangeries, n'en possède plus que cent-quatre-vingt-dix, sur lesquelles plus de trente sont à céder ; Halluin, qui en comptait vingt-cinq, n'en possède plus que trois ou quatre. Quant aux faillites, elles ont été nombreuses, si l'on tient compte de celles qui n'ont pas été déclarées par le tribunal de commerce pour défaut d'actif suffisant, et beaucoup sont à prévoir ; étant donné la ruine certaine de notre corporation, elle ne saurait conserver confiance et crédit. Pour ce qui concerne les ouvriers, ils offrent leurs bras devenus inutiles à leur profession aux autres industries qui veulent les employer, ce qui ne manque pas d'amener un abaissement des salaires, d'où qu'ils sortent et où qu'ils aillent.

5e QUESTION. — L'importation du pain ne favorise-t-elle pas la contrefaude ? Pourriez-vous citer des exemples ?

5e RÉPONSE. — L'importation du pain favorise à tel point la fraude qu'un boulanger d'Armentières s'est naïvement offert de le prouver, ce qui lui a valu la douce gratification de six mois de prison et 1.000 fr. d'amende.

Il y est dit *naïvement*, car il n'a pas procédé comme le ferait un fraudeur, puisque c'est lui-même qui a indiqué à l'administration des douanes comment elle pouvait s'en saisir. Le directeur général des douanes vous dit bien de prouver que l'on peut frauder dans le pain, mais le magistrat vous répond : « La loi me commande de condamner, je condamne. *Impassible comme la loi.*

Il fallait le prouver de nouveau, rien ne plus facile : [illegible] de marchandises arriverait tel jour, telle heure et dans [illegible] localité qu'il plairait d'indiquer (*mais pas le faux frauduer, par exemple*).

6e QUESTION. — Quelle serait, au point de vue du ravitaillement en temps de guerre, la conséquence de la diminution du nombre de fours ?

6e RÉPONSE. — La conséquence serait en rapport avec le surcroit de monde qu'il pourrait y avoir de concentré dans la région et la diminution du nombre de ses fours. (*Voir notre 4e réponse pour mieux juger*).

7e QUESTION. — Existe-t-il une différence appréciable de qualité entre le pain français et le pain étranger.

7e RÉPONSE. — Le pain de fabrication étrangère est certainement inférieur au nôtre, mais le bas prix nominal auquel il est vendu en facilite quand même l'écoulement.

8e QUESTION. — La spéculation ne fait-elle pas entrer en France des blés qu'elle livre à la meunerie pour faire sortir des farines de qualité inférieure qui servent à la fabrication du pain importé, après avoir bénéficié d'un droit de douane?

8e RÉPONSE. — Il est de toute évidence que des spéculateurs savent très intelligemment tirer parti de l'anomalie de la loi sur les céréales; mais ils ne la violent pas, ils ne font qu'en profiter en la contournant.

L'affaire Hoogen. (*Nouveaux détails.*) — La nouvelle de l'arrestation d'Hoogen est aujourd'hui confirmée : l'ancien gérant de la *Brasserie Becker* a été arrêté mardi soir, à six heures, à Paris, à l'angle des rues Lafayette et Le Peletier, par des agents du service de la sûreté qui y étaient en surveillance. Au moment de son arrestation, Hoogen rentrait à l'*Hôtel de Paris*, 38, rue du Faubourg-Montmartre, où il était descendu.

Hoogen était accompagné de M. H..., parti de Lille en même temps que lui, et d'une jeune femme. Par suite des formalités qu'il est nécessaire d'accomplir, Hoogen ne pourra être ramené à Lille que dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Sans une audace exceptionnelle, Hoogen aurait été mis en état d'arrestation dès lundi soir, au moment où il descendait de wagon à la gare du Nord.

Le commissaire spécial de cette gare avait reçu télégraphiquement du parquet de Lille, le signalement d'Hoogen, en même temps que l'ordre de l'arrêter à son arrivée à Paris : ce fonctionnaire aborda M. Hoogen à sa descente du train; mais le gérant de la *Brasserie Becker* ne portait pas le costume indiqué par le signalement et, en présence de ses dénégations faites avec beaucoup d'assurance, le commissaire spécial le laissa quitter la gare, sans l'inquiéter davantage.

Suicide dramatique d'un capitaine. — M. le capitaine Ferry, attaché au recrutement de Lille, s'est suicidé jeudi en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur, pendant qu'il était seul chez lui, rue d'Antin, 38.

Sa femme était absente, elle était allée faire ses couches dans sa famille; la malheureuse devait rentrer aujourd'hui même à Lille. Le capitaine avait envoyé son ordonnance chez son beau-frère à Béthune et, sûr ainsi de n'être pas surpris, il s'est logé une balle de son revolver d'ordonnance dans le cœur.

Quand l'ordonnance rentra à quatre heures, il trouva le capitaine étendu sur le parquet, couvert de sang ; un peu de sang coagulé et noirâtre montrait l'endroit où la balle avait frappé ; l'arme a été retrouvée entre les jambes repliées.

Ce suicide semble dû à un accès d'aliénation mentale, M. F..., depuis quelque temps déjà, paraissait en proie au délire de la persécution.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers quatre heures et demie du matin, il s'était présenté au bureau d'octroi de la porte Louis XIV, à Lille, où, après avoir déclaré qu'il s'appelait Ferry et avait le grade de capitaine, il ajoutait qu'il était poursuivi par des femmes et qu'il était absolument résolu à se donner la mort. Les employés d'octroi avaient cherché à le calmer, lui représentant qu'il n'y avait pas trace de femmes, sur le boulevard Louis XIV ; mais le capitaine s'était bientôt échappé du bureau et disparut en courant : il fut impossible de retrouver sa trace.

Le capitaine Ferry, qui n'était âgé que de 40 ans, était le fils de ses œuvres; il était sorti des rangs et grâce à son travail et à sa bonne conduite, était arrivé rapidement au grade qu'il occupait.

LE SAVON DU CONGO

Du printemps tu es la brise,
De l'été tu es la fleur,
Quant l'automne revêt sa teinte grise
L'hiver t'apporte sa blancheur.

21744d Mlle L. PERRIER A VICTOR VAISSIER.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand-Théâtre. — La direction du Grand-Théâtre offre dimanche à 2 heures, une matinée classique aux élèves des écoles.

Elle se composera d'une conférence de M. Lefebvre, professeur d'histoire, d'une séance donnée par lundi, le jeune calculateur prodige, du 4e acte du *Cid*, et du 1er acte des *Plaideurs*.

Le grand concert annuel du corps des sapeurs-pompiers volontaires, au profit de la caisse de retraite, aura lieu le 11 mars, à huit heures du soir, avec le bienveillant concours de Mlle Salembier, cantatrice, de M. Minssart, officier d'académie, professeur à l'Ecole nationale de musique; de M. Alix, officier d'académie, directeur du Grand-Théâtre, de M. Debruyne, violoniste solo, lauréat de l'Ecole nationale de Roubaix; de Mme Queltier, de M. Queltier, de M. Davreux et de M. Jagorel, artiste du Grand-Théâtre.

Le programme sera publié ultérieurement.

Prix des cachets : Loges